

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2012

L'an deux mil douze, le vingt sept février, à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de MERLEVEZ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Fortuné LE CALVÉ, le Maire.

Date de convocation : 17 février 2012

PRÉSENTS : LE CALVÉ F., PARÉ M., LE LEVÉ Ph., LE GOFF Cl., LE LEUCH J.L., LE BLIMEAU D., GAUTIER Y., JAFFRE Cl., LE CORRE M.H., BOULAIS Ch., LE SAUSSE M., PONGERARD M. Fr., CORLAY I., LE BORGNE E., JUSTOM Ph., LE SERREC Ph., TIBULLE L., LE PADELLEC P., LE HUEC M.A.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Jean-Michel CORLAY a donné pouvoir à Martine PARE

Bruno LE BOSSER a donné pouvoir à Fortuné LE CALVE

Nathalie LE LABOUSSE a donné pouvoir à Christine BOULAIS

Isabelle CORLAY a été élue secrétaire de séance.

D-27 FEVRIER 2012-1

CONSTRUCTION DES VESTIAIRES – APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT

M. le Maire présente le plan de financement pour la construction de nouveaux vestiaires au stade de la Madeleine.

Dépenses

Travaux	286 500
Honoraires	<u>31 000</u>
Total	317 500

Recettes

<u>Subventions</u>	
Conseil Général	40 000
DETR	54 000
<u>Emprunt</u>	200 000
<u>Autofinancement</u>	<u>23 500</u>
Total	317 500

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, approuve le plan de financement tel que présenté ci-dessus.

D-27 FEVRIER 2012-2

TARIFS 2012

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés vote les tarifs 2012 :

INTITULE			TARIFS 2012 2 %
GARDERIE	L'heure	à compter du 01/09/12	1,15 €
CANTINE		à compter du 01/09/12	3,30 €
PHOTOCOPIE	Particulier		0,30 €
	Association	Papier fourni	0,06 €
	Association	Papier non fourni	0,12 €
FOURNITURE SCOLAIRE	Forfait par classe		98,96 €
	Primaire / élève		54,90 €
	Maternelle / élève		82,34 €
	Arbre de Noël		11,20 €
SUBVENTION CLASSE DE DECOUVERTE			4,82 €
ASSAINISSEMENT	Redevance		1,61 €
	Raccord. Nouvelle habitation / et + de 10 ans		2 000,00 €
	Contrôle E/U-E/PL		
	Raccord. Ancienne habitation		1 000,00 €
DROIT DE PLACE			29,87 €
LOCATION REMORQUE / heure			23,93 €
TAXE FUNERAIRE			59,75 €
CONCESSION CIMETIERE	30 ans	Intermédiaire	187,46 €
	50 ans	Intermédiaire	392,51 €
CAVEAUX CIMETIERE	2 places		643,42 €
	3 places		763,17 €
	4 places		819,71 €
COLUMBARIUM	15 ans		448,17 €
	30 ans		681,22 €
COLUMBARIUM AU SOL	15 ans		191,21 €
	30 ans		400,36 €
TAXE RAMASSAGE DE CHIEN			96,80 €
LOCATIONS	Chèque caution		400,00 €
	Salle Xavier Grall	Habitants Merlevenez sans cuisine	234,32 €
		° Réservation par traiteur 1 jour avec cuisine	723,04 €
		° Réservation par traiteur 2 jour avec cuisine	928,59 €
	Salle Paul Gauguin	La Fenaison	134,74 €
		Obsèques	53,06 €
	Kermadio		39,43 €
	Associations extérieures à but humanitaire		159,18 €

D-27 FEVRIER 2012-3

COMPTES ADMINISTRATIFS 2011

• **Budget commune :**

- section de fonctionnement	* dépenses	1 673 507,06 €
	* recettes.....	2 373 424,96 €
	Excédent.....	699 917,00 €
- section d'investissement	* dépenses.....	1 808 098,58 €
	* recettes.....	1 517 524,87 €
	Déficit.....	290573,71 €
Excédent global de clôture		409 344,19 €

• **Budget assainissement :**

- section d'exploitation	* dépenses.....	133 700,12 €
	* recettes.....	329 230,31 €
	Excédent	195 530,19 €
- section d'investissement	* dépenses.....	26 127,69 €
	* recettes.....	67 145,66 €
	Excédent	41 017,97 €
Excédent global de clôture		236 548,16 €

Après que Monsieur le Maire se soit retiré, le Conseil municipal délibère et à l'unanimité de ses membres présents et représentés approuve et vote les Comptes Administratifs 2011.

D-27 FEVRIER 2012-4

AFFECTATION DU RESULTAT 2011 / BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle que l'excédent de la section de fonctionnement est de : 699 917,90 € Conformément à l'instruction comptable M 14, il propose d'affecter le résultat.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, décide d'affecter partiellement ce résultat pour la somme de : 290 573,71 € à l'autofinancement complémentaire prévisionnel de la section d'investissement par son inscription en réserve à l'article 1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés du Budget Primitif 2012.

D-27 FEVRIER 2012-5

COMPTE DE GESTION COMMUNE 2011

L'assemblée, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2011 par Mme JEGAT, Trésorière à Port-Louis, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

D-27 FEVRIER 2012-6

COMPTE DE GESTION ASSAINISSEMENT 2011

L'assemblée, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2011 par Mme JEGAT, Trésorière à Port-Louis, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

D-27 FEVRIER 2012-7

GESTION DES LOGEMENTS COMMUNAUX :

M. le Maire rappelle que le conseil municipal dans sa séance du 14 décembre 2009, a décidé de confier l'état des lieux et certaines réparations à Hennebont Blavet Habitat. Conformément aux règles de la comptabilité publique, le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, approuve le budget annexe 2012 ci-dessous, établi spécialement par Hennebont Blavet Habitat pour les travaux que Merlevenez lui a confiés.

Dépenses de fonctionnement

n° Compte	Libellé	Budget Prévisionnel 2012	Pour mémoire Budget initial 2011	Pour mémoire Réalisé 2011	Pour mémoire Réalisé 2010
606151	Carburant nr		150		3 500
606311	Fournit atelier rvts sols peinture		300		
606312	Fourni atelier menuiserie, vitrerie		300		
606313	Fournit 'atelier électricité		300		
606		0	1050	0	0
60		0	1050	0	0
6228	Autres honoraires	1500	2250	681	1820
622		1500	2250	681	1820
6261	Frais postaux		100		
6262	Frais de télécommunications		100		
626		0	200	0	0
62		1500	2450	681	1820
	TOTAL DEPENSES	1500	3500	681	1820

Recettes de fonctionnement

n° Compte	Libellé	Budget Prévisionnel 2012	Pour mémoire Budget initial 2011	Pour mémoire Réalisé 2011	Pour mémoire Réalisé 2010
7582	Couvert de charges activité gérance	1500	3500	681	1820
75		1500	3500	681	1820
	TOTAL RECETTES	1500	3500	681	1820

D-27 FEVRIER 2012-8

CONSULTATIONS

3 cabinets d'études ont été consultés pour l'assistance pour la passation du contrat de prestations : « gestion de la station de lagunage + les pompes de relevage ».

M. le Maire donne le résultat de la mieux-disante : le cabinet ARTELIA de Ploemeur (56) : 4 200 € ht

3 cabinets d'études ont été consultés pour la maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement de la rue du Pont Glaz et du chemin des Prés de Locohin.

M. le Marie donne le résultat de la mieux-disante : le cabinet de géomètres HUIBAN/HINAULT de Lorient.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés retient les mieux-disants :

- le cabinet d'études ARTELIA
- le cabinet de géomètres HUIBAN/HINAULT.

D-27 FEVRIER 2012-9

MAPA (marché avec procédure adaptée)

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, décide de lancer un marché avec procédure adaptée pour la gestion de la station de lagunage et des pompes de relevage. Le cabinet d'études ARTELIA est chargé de rédiger le cahier des charges. Un avis de consultation paraîtra sur la plateforme mégaly ainsi que dans les annonces légales des journaux Ouest-France et le Télégramme.

M. le Maire est autorisé à retenir le mieux-disant.

D-27 FEVRIER 2012-10

ACQUISITION DE MATERIEL POUR LES SERVICES TECHNIQUES

La réglementation ne permet plus, depuis plusieurs années, le désherbage chimique. Aujourd'hui, de nouveaux matériels sont proposés pour désherber à l'aide d'une brosse fixée sur un motoculteur.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, décide de confier à Claude LE GOFF, l'adjoint aux travaux, le soin d'affiner les besoins avec les services techniques communaux et de retenir le modèle le plus performant.

D-27 FEVRIER 2012-11

SUBVENTION A L'ASSOCIATION PALLIANTEC

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, vote une subvention d'un montant de 50 € à l'association PALLIANTEC de Riantec qui œuvre auprès du service de soins palliatifs de l'hôpital de Port-Louis/Riantec.

Fortuné LE CALVÉ	Martine PARÉ	Jean-Michel CORLAY
		A donné pouvoir à Martine PARÉ
Philippe LE LEVÉ	Claude LE GOFF	Jean-Luc LE LEUCH
Didier LE BLIMEAU	Yves GAUTIER	Monika PLAILLY
		Démission le 28 septembre 2009
Claude JAFFRÉ	Marie-Hélène LE CORRE	Christine BOULAIS
Michel LE SAUSSE	Marie-France PONGÉRARD	Isabelle CORLAY
Etienne LE BORGNE	Bruno LE BOSSER	Philippe JUSTOM
	A donné pouvoir à Fortuné LE CALVÉ	
Philippe LE SERREC	Nathalie LE LABOUSSE	Lionel TIBULLE
	A donné pouvoir à Christine BOULAIS	
Patrice LE PADELLEC	Marie-Aimée LE HUEC	